

Directive 5 — Rapports sur les travaux

Pour prendre connaissance des obligations et exigences, reportez-vous au Règl. de l'Ont. 65/18 : Travaux d'évaluation et aux normes techniques à l'égard des rapports sur les travaux d'évaluation. La Directive 5 a été divisée dans les sous-sections figurant dans le menu à gauche (Image 3).

5.4 Présenter la distribution provisoire

Changements importants (entrés en vigueur le 10 avril 2018)



Période limitée pour présenter le document : les attributions provisoires doivent être soumises au sein du SATM à la même date que le rapport sur les travaux d'évaluation de terrain minier connexe, c'est-à-dire avant minuit (heure de l'Est).

Quantité limitée d'attributions provisoires : les claims qui se voient accorder des crédits d'une attribution provisoire peuvent seulement être associés à une attribution provisoire à la fois. Cela comprend tous les claims qui font partie d'une présentation de rapport sur les travaux d'évaluation.

Attribution limitée des crédits approuvés : les claims qui reçoivent des crédits à partir d'une attribution provisoire et figurent dans le rapport connexe sur les travaux d'évaluation ne peuvent être associés à une autre attribution de crédits approuvés avant que l'attribution provisoire soit traitée.

Avant de lancer une attribution provisoire

- Vous devez connaître le numéro du rapport sur les travaux d'évaluation qui sera associé à l'attribution provisoire. Vous pouvez trouver ce numéro aux endroits suivants :
 - dans le courriel de confirmation de la présentation du rapport sur les travaux d'évaluation;
 - dans la section de Détails de l'événement du résumé pour tous les claims figurant dans le rapport d'évaluation des travaux présenté :
 - Cliquez sur le lien bleu de numéro de l'événement pour la présentation (numéro 1 de l'Image 1).
 - Une page de Détails de l'événement s'affichera, et c'est à cet endroit que vous pourrez trouver le numéro de rapport, dans la partie supérieure (numéro 2 de l'Image 2).

■ Détails de l'événement						
Numéro de l'événement	Date de début de l'événement	Rapporteur	Description de l'événement	Formulation du résumé		Date du résumé
313022	2018-07-19	System MLAS	Rapport des travaux d'évaluation			
313021	2018-07-19	John Smith	Présenter un rapport de travail d'évaluation	Rapport de travail déposé		2018-07-19
313020	2018-07-19	John Smith	Distribuer les crédits approuvés	\$100 Crédit d'exploration distribué		2018-07-19
313020	2018-07-19	John Smith	Distribuer les crédits approuvés	\$100 Crédit d'exploration retiré		2018-07-19

Image 1 : La section des Détails de l'événement du résumé du claim dans le SATM

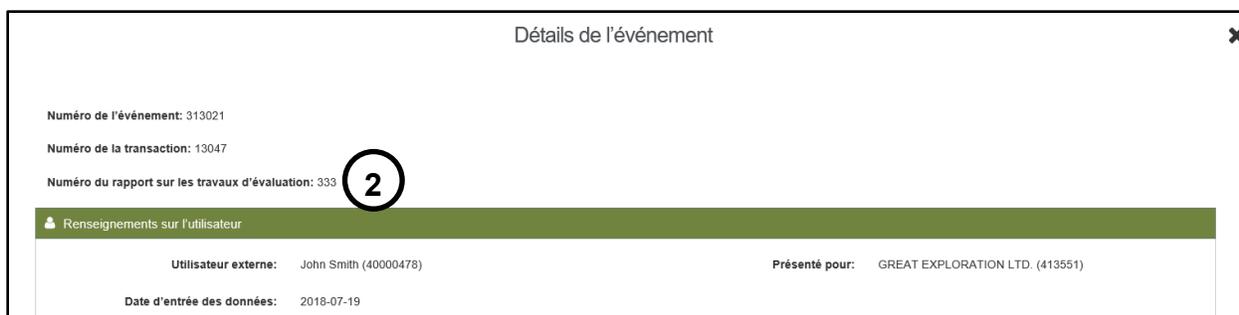


Image 2 : Une fenêtre contextuelle de détails sur l'événement s'affiche lorsque vous cliquez sur l'hyperlien d'un rapport des travaux d'évaluation soumis dans le SATM.

- Si un chef des travaux d'évaluation soumet une attribution provisoire pour plus d'un client, il faut s'assurer que tous les clients ont accordé tous les privilèges pour les claims miniers non concédés par des lettres patentes qui se voient attribuer des crédits, ainsi que pour tous les terrains miniers nécessaires pour établir la contiguïté aux fins de l'article 17 du Règlement.

Pour lancer une attribution provisoire

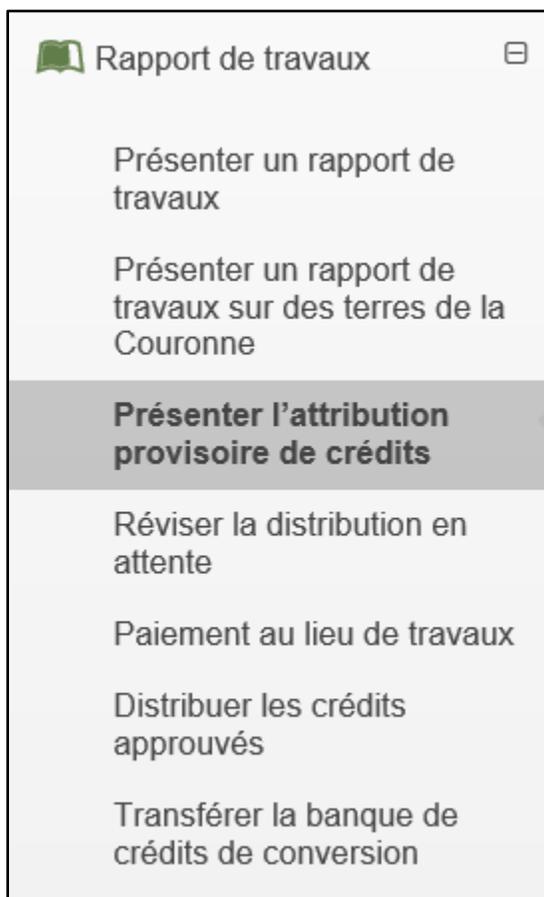


Image 3 : L'option « Présenter l'attribution provisoire de crédits » du menu « Rapport de travaux » sert à présenter une attribution provisoire dans le SATM.

Sélectionnez « Rapport de travaux », puis « Présenter l'attribution provisoire de crédits » dans le menu à gauche pour présenter une attribution provisoire de crédits à partir d'un rapport de travaux soumis plus tôt lors de la même journée (voir l'Image 3).

1. Créer une présentation

Présenter l'attribution provisoire de crédits

1 Créer une présentation 2 Entrer les claims auxquels attribuer des crédits 3 Attribuer les réserves 4 Résumé 5 Confirmation

Renseignements sur l'utilisateur

Utilisateur externe: John Smith (40000478) 1 Présenté pour: ? (Requis) 413551

Date d'entrée des données: 2018-07-19

Conditions de la présentation d'attribution provisoire de crédits

Vous présentez une attribution provisoire de crédits concernant votre rapport sur les travaux d'évaluation. Vous serez informé du résultat de la détermination finale du ministère. Si le ministère modifie le crédit provenant des montants originaux (à l'exclusion des refus ou des approbations sans modification), vous aurez 15 jours pour revoir ou modifier et accepter votre attribution provisoire de crédits. Vous ne pouvez pas ajouter ou supprimer de tenures provenant de la présentation originale pendant la période de 15. Cette période de 15 ne peut pas être prolongée. Si vous ne revoyez pas et n'acceptez pas votre attribution provisoire de crédits pendant la période de 15, l'attribution provisoire de crédits sera supprimée du système.

J'atteste par la présente que j'ai lu et compris le message de confirmation ci-dessus et que j'accepte les conditions énoncées.

2 3 Créer une présentation

Ébauches enregistrées

Numéro de l'ébauche	Présentateur	Date de création	Dernière date enregistrée	Enregistré par	
4 12721	SKEAD HOLDINGS LTD. (194897)	2018-06-05	2018-06-05	John Smith (40000478)	Supprimer
11340	GREAT EXPLORATION LTD. (413551)	2018-03-26	2018-03-26	John Smith (40000478)	Supprimer 5

6 Retour

Cliquez sur "Créer une présentation" pour aller à Entrer des claims auxquels attribuer des crédits, sur Supprimer pour supprimer une ébauche, ou sur le lien de l'ébauche pour retourner à l'enregistrement de l'ébauche, ou sur Retour pour retourner au tableau de bord

Image 4 : Formulaire « Créer une présentation » pour une attribution provisoire dans le SATM

Les utilisateurs peuvent ouvrir une nouvelle présentation ou encore une ébauche enregistrée.

- Entrez les renseignements sur l'utilisateur
 - Précisez pour qui est réalisée la présentation de l'attribution de crédits provisoire. Entrez le numéro ou le nom de client de la personne en question (numéro 1 de l'Image 4). Si vous êtes un chef des travaux d'évaluation, vous devez indiquer de quel client relève l'attribution provisoire que vous présentez.
Remarque : il est seulement possible d'entrer un numéro de client, mais en tant que chef des travaux d'évaluation, vous serez souvent en mesure d'ajouter le terrain minier, pourvu que vous ayez obtenu les permissions nécessaires.
 - Cliquez sur « Créer une présentation » (numéro 3 de l'Image 4) pour passer à l'étape « Entrer les claims auxquels attribuer des crédits ».
- Ouvrir des ébauches enregistrées
 - Si vous avez enregistré une ébauche et que vous décidez de présenter le document, cliquez sur le numéro de l'ébauche (numéro 4 de l'Image 4).
 - Cliquez sur « Supprimer » si vous désirez supprimer une ébauche de façon permanente (numéro 5 de l'Image 4).
Rappel : les attributions provisoires doivent être présentées le même jour que le rapport sur les travaux d'évaluation des terrains miniers, avant minuit.
- Cliquez sur « Retour » (numéro 6 sur l'Image 4) si vous ne souhaitez pas créer de présentation.

2. Entrer des claims auxquels attribuer des crédits

■ Entrer des claims

● Entrer le numéro de rapport sur les travaux: (Required) 1

Veillez fournir les numéros de claims supplémentaires qui ne figuraient pas dans le rapport sur les travaux en attente auxquels attribuer des crédits. Vous pouvez les entrer sous forme de liste d'éléments séparés par une virgule ou les sélectionner sur la carte.

Entrer les numéros de claims supplémentaires applicables: 2 3

Veillez entrer les claims non concédés par lettres patentes, les permis d'occupation, les claims concédés par lettres patentes, ou les dispositions que vous utiliserez pour définir la contiguïté afin d'appliquer le crédit. Vous pouvez les entrer sous forme de liste d'éléments séparés par une virgule ou les sélectionner sur la carte.

Entrer les numéros de claims auxquels attribuer des crédits: 4 5

Image 5 : Entrer des claims miniers non concédés par des lettres patentes pour une présentation de l'attribution provisoire dans le SATM.

- Entrer des claims
 - Entrez le numéro de rapport sur les travaux d'évaluation. Cette présentation de l'attribution provisoire de crédits est associée au contenu de la boîte de texte (numéro 1 de l'Image 5).
 - Entrez le numéro de tous les claims non concédés par des lettres patentes auxquels vous désirez attribuer des crédits (numéro 2 de l'Image 5). Utilisez une liste séparée par des virgules, ou l'outil de sélection sur la carte (cliquez sur l'icône de carte - numéro 3 de l'Image 5).
 - Entrez les numéros des terrains miniers (claims miniers non concédés par lettres patentes, baux miniers, lettres patentes franches, permis d'occupation) nécessaires pour établir la contiguïté entre les terrains miniers à partir desquels les crédits sont fournis et les claims non concédés par lettres patentes qui recevront ces crédits.
 - Utilisez une liste séparée par des virgules (numéro 4 de l'Image 5) ou l'outil de sélection sur la carte (cliquez sur l'icône de carte située à droite de la boîte de texte - numéro 5 de l'Image 5)

Remarque : les numéros des terrains miniers figurant dans le rapport des travaux d'évaluation ne peuvent pas être ajoutés à ce stade, mais ils seront ajoutés automatiquement à votre attribution lors de la prochaine étape de cette présentation (« Attribuer des réserves »). Vous serez en mesure de leur attribuer des crédits à ce moment.

← Retour 1 Cliquez sur 'Suivant' pour aller à Attribuer des crédits, sur 'Enregistrer' pour enregistrer une ébauche d'attribution provisoire de crédits ou sur 'Retour' pour retourner à Créer une présentation 2 Enregistrer 3 Suivant →

Image 6 : Boutons de navigation et de sauvegarde dans le SATM.

- Cliquez sur « Retour » (numéro 1 de l'Image 6) si vous souhaitez modifier des détails entrés à l'étape « Créer une présentation ».

Remarque : toute l'information entrée à l'étape actuelle sera supprimée.

- Cliquez sur « Sauvegarder » (numéro 2 de l'Image 6) pour sauvegarder le travail complété.
 - Une fois l'ébauche sauvegardée avec succès, une fenêtre contextuelle comme celle illustrée à l'Image 7 s'affichera en bas à droite de votre écran.
- Cliquez sur « Suivant » (numéro 3 de l'Image 6) pour passer à l'étape « Attribuer des crédits ».

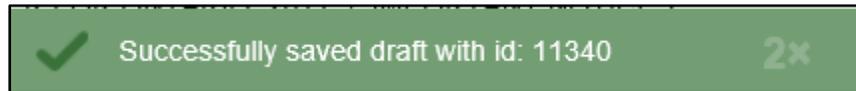


Image 7 : Fenêtre contextuelle de confirmation de sauvegarde d'une ébauche de présentation de distributions en attente dans le SATM.

3. Attribuer des réserves

Attribution des réserves					
Numéro de rapport sur les travaux:	333	1	Numéros des claims auxquels attribuer des crédits:	336084	2
Déclarer la réserve d'exploration en attente:	6 000,00	3	Déclarer la réserve de consultation en attente:	4 000,00	4

Image 8 : Sommaire des renseignements entrés à l'étape « Entrer des claims auxquels attribuer des crédits » d'une présentation de la distribution en attente dans le SATM.

- Attribution des réserves
 - Le haut de cette section résume l'information que vous avez entrée à l'étape « Entrer des claims auxquels attribuer des crédits » :
 - Le tableau de distribution indique tous les claims miniers non concédés par lettres patentes entrés à l'étape précédente de la présentation (« Entrer des claims auxquels attribuer des crédits ») dans la colonne « Numéro de tenure réceptrice » (voir Image 9).
 - La date anniversaire du claim minier non concédé par lettres patentes est indiquée dans la colonne « Date anniversaire actuelle » (voir Image 9).
 - Sélectionnez le nombre d'années de crédits de travaux d'évaluation que vous souhaitez attribuer dans la colonne « Années appliquées » à l'aide du menu déroulant (numéro 1 de l'Image 9).

Numéro de tenure réceptrice	Claim supplémentaire	Date anniversaire actuelle	Années appliquées	Travaux requis	Application partielle actuelle
127175	Non	2019-08-03	2 <input checked="" type="checkbox"/>	800,00	3 0,00

Image 9 : Côté gauche du tableau d'attribution des réserves d'une présentation de l'attribution provisoire dans le SATM.

Remarque : vous ne serez pas en mesure d'attribuer des crédits à un claim minier si le montant est plus élevé que les unités requises pour l'année

d'évaluation en cours plus 5 autres années d'évaluation. Si votre claim a déjà atteint cette limite, le seul choix possible dans le menu déroulant sera « 0 ». N'oubliez pas que le montant de crédits pouvant être attribué à partir d'un claim minier non concédé par lettres patentes dépend de sa taille et qu'il est limité aux montants suivants pour chaque année d'évaluation :

Taille du claim	Attribution maximum par année d'évaluation
Claim sur cellule mixte	50 000 \$
1 ou 2 cellules	50 000 \$
3 à 5 cellules	100 000 \$
6 à 25 cellules	150 000\$

N'oubliez pas que le montant de crédits pouvant être attribué à partir d'un terrain minier autre qu'un claim minier dépend de sa superficie et qu'il est limité aux montants suivants pour chaque année civile :

Superficie (ha)	Attribution maximum par année civile
≤ 25	50 000\$
>25 à ≤100	100 000 \$
>100	150 000\$

- La colonne suivante, « Travaux requis » (numéro 2 de l'Image 9), calcule le nombre de crédits requis en fonction du nombre d'années (unités de travaux d'évaluation) que vous avez sélectionné précédemment et des exigences annuelles pour ce claim minier non concédé par lettres patentes.
- La colonne « Application partielle actuelle » (numéro 3 de l'Image 9) indique toute unité partielle de travaux d'évaluation déjà attribuée aux claims miniers non concédés par lettres patentes.
- Cliquez sur le signe bleu « + » pour ajouter une réserve fournisseur (numéro 1 de l'Image 10).

Réserve fournisseur	Type de réserve	Montant de la réserve	Déficit	Nouvelle application partielle
Aucun fournisseur de réserve ajouté. Utiliser ce bouton pour ajouter des réserves fournisseurs.		 bouton pour ajouter des	800,00	0,00

1

Image 10 : Entrer une réserve fournisseur dans le tableau de distribution en attente dans le SATM.

- Sélectionnez les terrains à partir desquels les crédits seront distribués dans la colonne « Réserve fournisseur » à l'aide du menu déroulant (numéro 1 de l'Image 11).
- Sélectionnez le type de réserve à partir de laquelle distribuer les crédits d'évaluation dans la colonne « Type de réserve » à l'aide du menu déroulant (numéro 2 de l'Image 11).

- Entrez le montant de crédits que vous souhaitez attribuer au claim minier non concédé par lettres patentes dans la colonne « Montant de la réserve » (numéro 3 de l'Image 11).
 - Si vous souhaitez retirer une réserve fournisseur pour le claim minier non concédé par lettres patentes, cliquez sur le signe rouge « - » (numéro 4 de l'Image 11).
 - Si vous désirez distribuer des crédits supplémentaires à un claim minier non concédé par lettres patentes à partir d'un autre terrain minier, cliquez sur le signe bleu « + » (numéro 5 de l'Image 11).
- La colonne suivante, « Déficit » (numéro 6 de l'Image 11), calcule le nombre de crédits requis pour atteindre le nombre d'unités de travaux d'évaluation que vous avez entré dans la colonne « Années d'application », en tenant compte du montant partiel déjà distribué pour ce claim minier non concédé par lettres patentes (« Déficit » = « Travaux requis » - « Application partielle actuelle »).

Années appliquées	Travaux requis	Application partielle actuelle	Réserve fournisseur	Type de réserve	Montant de la réserve	Déficit	Nouvelle application partielle
0	0,00	0,00	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0,00	0,00
2	800,00	0,00	127175	Réserve d'exploration	400	0,00	0,00
			127175	Réserve de consultation	400		
Montant total de la réserve fournie: 800,00							
3	1 200,00	0,00	127175	Réserve de consultation	950	250,00	150,00
Montant total de la réserve fournie: 950,00							

Image 11 : Réserve fournisseur, type de réserve et montant de la réserve figurant dans le tableau de distribution en attente dans le SATM.

Numéro de tenure fournisseur	Type de tenure	Réserve d'exploration en attente	Réserve de consultation en attente	Réserve d'exploration attribuée	Réserve de consultation attribuée
127175	Claims sur cellules uniques	6 000,00	4 000,00	400,00	1 350,00

Image 12 : Tableau indiquant les détails des réserves d'exploration et de consultation en attente des terrains miniers fournisseurs pour les distributions en attente dans le SATM.

- Le tableau suivant (voir l'Image 12) résume les réserves d'exploration et de consultation pour chaque terrain minier fournisseur qui a été entré dans la présentation originale de rapport sur les travaux.

Remarque : les colonnes « Réserves approuvées pour les travaux d'exploration » et « Réserves approuvées pour la consultation » sont mises à jour à mesure que la distribution est modifiée.

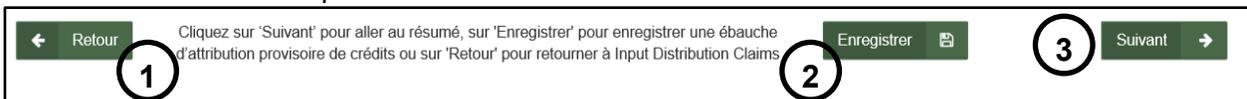


Image 13 : Boutons de navigation et de sauvegarde dans le SATM.

- Cliquez sur « Retour » (numéro 1 de l'Image 13) si vous souhaitez modifier des détails entrés à l'étape « Entrer des claims auxquels attribuer des crédits ».
- Remarque :** toute l'information entrée à l'étape actuelle sera supprimée.

- Cliquez sur « Enregistrer » (numéro 2 de l'Image 13) pour sauvegarder le travail complété.

Rappel : la présentation doit être achevée avant la fin de la journée, avant minuit.

- Une fois l'ébauche sauvegardée avec succès, une fenêtre contextuelle s'affichera en bas à droite de votre écran, comme à l'Image 14 ci-dessous.

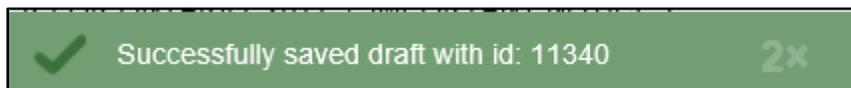


Image 14 : Fenêtre contextuelle de confirmation de sauvegarde d'une ébauche de présentation de distributions en attente dans le SATM.

- Cliquez sur « Suivant » (numéro 3 de l'Image 13) pour passer à l'étape « Résumé ».

4. Sommaire

- Révisez la page Résumé.

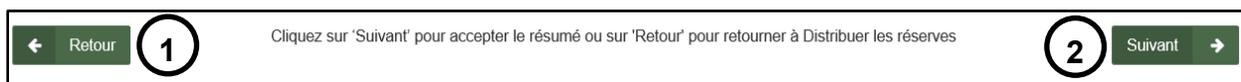


Image 15 : Bouton de navigation dans le SATM.

- Cliquez sur « Retour » (numéro 1 de l'Image 15) si vous souhaitez modifier des détails entrés à l'étape « Distribuer des réserves ».
- Cliquez sur « Suivant » (numéro 2 de l'Image 15) pour soumettre votre rapport des travaux et passer à l'étape « Confirmation ».

5. Confirmation

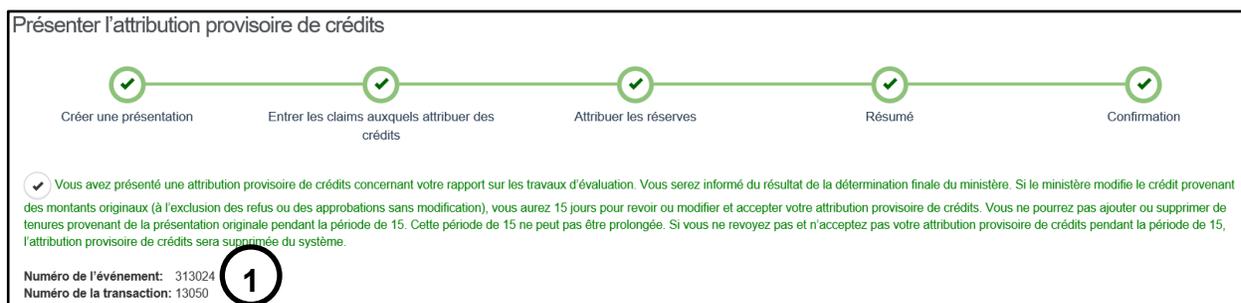


Image 16 : Confirmation de la présentation d'une attribution provisoire de crédits dans le SATM.

- Votre attribution provisoire de crédits a été présentée avec succès.
 - Vous serez informé du résultat de la détermination finale du ministère. Si le ministère modifie le crédit provenant des montants originaux (à l'exclusion des refus ou des approbations sans modification), vous aurez 15 jours pour revoir ou modifier et accepter votre attribution provisoire de crédits. Vous ne pourrez pas ajouter ou supprimer de tenures provenant de la présentation originale pendant cette période de 15 jours. Cette période de 15 jours ne peut pas être prolongée. Si vous ne revoyez pas et n'acceptez pas votre attribution provisoire de crédits pendant la période de 15 jours, l'attribution provisoire de crédits sera supprimée

du système et les crédits de travaux d'évaluation approuvés seront conservés dans leurs réserves.

- Un numéro de l'événement et un numéro de transaction ont été assignés à la présentation (numéro 1 de l'Image 16).

Numéro de tenure fournisseur	Type de tenure	Réserve d'exploration en attente	Réserve de consultation en attente	Réserve d'exploration attribuée	Réserve de consultation attribuée
127175	Claims sur cellules uniques	6 000,00	4 000,00	400,00	1 350,00

← Tableau de bord **1**

Image 17 : Bouton de navigation du SATM pour retourner au Tableau de bord.

- Cliquez sur « Tableau de bord » en bas à gauche de l'écran (numéro 1 de l'Image 17) pour retourner à votre Tableau de bord ou un avis de confirmation a été affiché.